Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX
(Eurolist)

Par courrier du 7 mars 2006 reçu le 8 mars, complété par un courrier du 10 mars, la Société Générale Asset Management (170, place Henri Regnault - 92043 Paris La Défense Cedex), agissant pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mars 2006, par suite de cessions d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOUAX et détenir 253 942 actions représentant autant de droits de vote soit 6,536% du capital et 4,952% des droits de vote de cette société¹.

 $^{\rm 1}$ Sur la base d'un capital composé de 3 885 519 actions représentant 5 128 031 droits de vote.